



Contestaton d'une facture à régler

Par **XL59**, le **28/10/2010 à 16:39**

Bonjour,

Je suis enseignante et j'ai dû dans le cadre d'une classe découverte emmener mon enfant avec moi. Il était convenu verbalement que le séjour de mon enfant serait gratuit. A mon retour, j'ai reçu du prestataire une facture de 425,10 euros à régler. Si je ne règle pas sous huitaine le prestataire saisira le service contentieux. Suis-je dans mon droit si je ne règle pas la facture ? Que dois-je faire ?

Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **28/10/2010 à 16:59**

Bonjour,

Si votre enfant ne fait pas partie de l'effectif de la classe, la mairie n'a pas à financer son séjour et il est donc normal qu'elle vous en réclame son montant. Votre enfant a voyagé avec les autres, a bénéficié du couvert et du couchage, a bénéficié des animations et excursions, des cours de skis, tout ça n'est pas gratuit.

A l'avenir, faites donc confirmer, par écrit, les accords que vous pourriez avoir.